



Entreprises

Tout savoir sur l'apprentissage pour former vos salariés de demain.

-
-
- |
-

LA BOURSE DE L'ALTERNANCE
RECRUTER UN APPRENTI
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE
LES AIDES
LA BOURSE DE L'ALTERNANCE

La bourse de l'alternance



RAPPROCHER LES EMPLOYEURS ET LES ALTERNANTS

- Vous recherchez un candidat pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Vous souhaitez déposer une offre

Connectez-vous sur cet espace internet dédié à vos recherches en Rhône-Alpes :

www.rhone-alpes-apprentissage-alternance.com

Vous pouvez également nous retourner [le formulaire de recensement](#) de vos besoins en apprentis. Nous mettrons votre offre en ligne directement.

RECRUTER UN APPRENTI

Recruter un apprenti

L'APPRENTISSAGE CA MARCHE !

Recruter un apprenti, c'est :

- Un collaborateur supplémentaire alternant entre connaissances théoriques et pratiques
- Une méthode de pré-recrutement d'une personne qualifiée, formée à votre métier
- Un outil de gestion prévisionnelle des compétences
- Un investissement dans la formation des professionnels de demain
- Un avenir professionnel offert au jeune

Avant tout recrutement, nous vous conseillons de prendre connaissance des informations liées à l'apprentissage :

- [Quelques points à connaître](#)
- Consultez le [site du Ministère du travail](#)

RECRUTER UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de réussir l'intégration d'un apprenti handicapé, la mission handicap de la CCI de région Rhône-Alpes vous propose un accompagnement sur mesure.

[Pour en savoir plus](#)

Contactez Emmanuelle BERRIEGTS - Tel. : 04 72 11 33 40 - 06 89 72 69 66 - e.berriegts@auvergne-rhone-alpes.cci.fr

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage



A compter du 1er janvier 2020, l'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès des Chambres Consulaires est remplacé par un dépôt auprès des OPérateurs de COmpétences (OPCO) dont vous dépendez.

[En savoir plus](#)

VOS DEMARCHES

- Je télécharge le [Cerfa n°10103](#) et la notice afin de compléter le contrat dans le respect de la réglementation en vigueur
- J'édite les 3 exemplaires que je signe avec l'apprenti et son représentant légal
- Je recueille le visa du CFA
- Je transmets les 3 exemplaires originaux à l'OPCO dont je dépends

LES DOCUMENTS A VOTRE DISPOSITION

- **La rupture du contrat d'apprentissage**

- [?Formulaire pour un contrat signé jusqu'au 31/12/18](#)
- [Formulaire pour un contrat signé à compter du 01/01/19](#)

LES BONNES PRATIQUES

Quelques règles à ne pas oublier :

- [Les bonnes pratiques du chef d'entreprise](#)
- [Les bonnes pratiques du maître d'apprentissage](#)

LES AIDES

Les aides

Depuis le 1er janvier 2019, les aides pour les employeurs qui recrutent en apprentissage ont été modifiées par la loi du 5 septembre 2018.

DECouvrez LES REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LES AIDES

- [La notice explicative](#)
- [Les questions / réponses concernant l'aide unique](#)
- [Le dépliant aide unique](#)

Ou consultez le portail de [l'Alternance](#)

Contact :

CCI Formation - Pôle contrats d'apprentissage
80 rue Henri de Boissieu
01000 Bourg-en-Bresse

Tél. : 04 74 14 19 10

apprentissage@ain.cci.fr

Accueil Public et Permanence téléphonique :

Du 1er juillet au 31 décembre

lundi et jeudi de 8h30 à 12h00

Du 1er janvier au 30 juin

tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

URL source: <https://www.ain.cci.fr/emploi-formation-apprentissage-enseignement/apprentissage/entreprises>